



## CONTRAT DE SAILLIE 2024

### **VERTIGO Saint-Benoît & JONSAUNIER Dverse Hagen**

Le montant total de la saillie de 1.000 € (+TVA 6%) est payable à la commande sur le compte :

**CBC Banque : IBAN : BE54 7326 3423 9197 Swift code : CREGBEBB**

- 1.000€ (+6%) - A la commande.
- Garantie Poulain vivant à 48 Heures (Le certificat de saillie sera envoyé dès confirmation de vie).

Les frais d'envoi des semences congelées (documents sanitaires, conteneur, transport, etc.) doivent être payés **AVANT L'ENVOI** pour l'insémination de la jument, sur le compte du transporteur.

Afin d'assurer une utilisation appropriée des semences congelées, que toutes les précautions soient prises (échantillons, analyses, etc.) avec un suivi approfondi, la mise en place par **insémination profonde** devra être faite dans un Centre reconnu ou désigné par nous, aux frais du propriétaire afin d'optimiser les chances de gestation.

Si, après deux cycles d'insémination, la jument est restée vide, nous nous réservons le droit d'exiger l'insémination dans un Centre désigné par nous et de faire : prélèvements, analyses ou suivis ultérieur par un vétérinaire, aux frais du propriétaire.

Tous les frais d'insémination, d'hébergement, de transport, sanitaire, vétérinaire et les autres coûts sont à charge du propriétaire.

#### **Garantie poulain vivant :**

En cas de non-gestation, d'avortement ou de décès du poulain dans les 48 heures suivant la naissance, les montants payés seront reportés pour la saison suivante à condition que nous nous soyons informés à temps au moyen d'un certificat vétérinaire confirmant la vacuité.

#### **Livraisons :**

Nous ne pouvons pas être tenus responsables du transport de la semences congelées par la société de transport, le propriétaire ou tout autre intervenant.

Nos engagements envers l'éleveur se terminent en cas de vente, de décès, d'accident, d'infertilité de l'étalon, etc.

# **ATTENTION :**

L'approvisionnement de semences congelées est effectué dans le but de concevoir **un seul poulain** avec la jument concernée par la demande de saillie.

Tout poulain supplémentaire, conçu par la méthode de transfert d'embryons, sera facturé 1 000€ par embryon (transféré ou congelé) et 700€ pour une double grossesse accidentelle.

**Les paillettes congelées de nos étalons ne peuvent pas être utilisées en ICSI, sans que nous en soyons informés au préalable et sans notre accord.**

Pour chaque tentative réussie : l'acheteur, l'éleveur ou le propriétaire paiera une somme de 1.000 € (+TVA 6%) pour chaque jument inséminée ou par embryon congelé.

Le propriétaire de la jument devra nous fournir, avant la fin de la saison en cours, un aperçu des tentatives, des juments enceintes et des embryons congelés, signé par le Vétérinaire du Centre.

Pour toute fraude à usage d'ICSI, une indemnisation inconditionnelle de 5.000 € HTVA (21%) par tentative et le prix de la saillie sera exigée devant le Tribunal de Commerce de Mons, seul compétent.

***En commandant ou en achetant les semences congelées, l'éleveur ou le propriétaire de la jument déclare qu'il a lu et accepte les conditions du contrat ainsi que le prix de saillie pour la saison de l'année en cours et qu'il s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain dans un Studbook que seulement quand il aura payé toutes les factures, au moyen de l'acte original de saillie et de déclaration de naissance fournie par nous.***

**Étalon sélectionné :** .....

**Le nom de la jument :** .....

**UENL / Nr chip :** .....

Fait à ..... le ...../...../.....

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

Code postal – Localité : .....

Pays : .....

Porter la mention : « Lu et approuvé »

Signature(s)

**À envoyer par e-mail à : [daniel-hotte@elevagesaintbenoit.be](mailto:daniel-hotte@elevagesaintbenoit.be)**